

FERTILISATION FORESTIÈRE

Il va bientôt être nécessaire, si l'on veut accélérer la croissance des arbres, de fertiliser certaines parties des 105,262,000 acres de terres forestières productives de l'Ontario. Les prévisions à long terme concernant la demande de bois indiquent que d'ici l'an 2,000, les besoins du Canada en produits dérivés du bois seront quatre fois et demie plus élevés qu'aujourd'hui. A l'heure actuelle, les chiffres sont de l'ordre de 45 millions de cunits (un cunit égale 100 pieds cubes).

Il existe un certain nombre de programmes destinés à fournir aux forestiers les renseignements dont ils ont besoin. L'un des plus importants, auquel participe le ministère ontarien des Terres et des Forêts, est l'Essai interprovincial de fertilisation forestière, qui sert à regrouper une masse de renseignements précis sur l'augmentation des taux de croissance que l'on peut obtenir grâce à la fertilisation du sol.

Les recherches ont commencé il y a plusieurs années lorsque les représentants des provinces de l'Est, du Gouvernement fédéral, de l'Institut de recherches des pâtes et papiers et d'un certain nombre d'universités se sont réunis pour étudier la possibilité de mettre au point une méthode commune de fertilisation forestière. Par la suite, un Comité technique a été chargé d'élaborer un modèle de projet et d'en surveiller la mise en oeuvre. Les provinces d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse participent aujourd'hui activement à ce programme.

MÉTHODE

La première phase consiste dans la sélection et l'aménagement de groupes de 12 lots choisis dans des peuplements de conifères, que l'on nomme collectivement une "installation". A l'intérieur de chaque lot on mesure tous les arbres sains ayant au moins deux pouces de diamètre avec une exactitude qui va jusqu'au centième de pouce.

L'année d'après, les lots sont engraisés au moyen d'un épandeur selon des mélanges et des quantités variables d'azote, de potassium et de phosphore. Les premières mesures destinées à noter l'accélération de la croissance seront faites cinq ans après la fertilisation. Les données obtenues seront envoyées à l'Institut de recherches des pâtes et papiers situé à Pointe Claire, Québec, qui les analysera et en fera l'interprétation.

FERTILISATION AÉRIENNE

Depuis 1967, le ministère des Terres et des Forêts étudie également les problèmes que pose l'épandage aérien des engrais. Il se prépare ainsi aux épandages de grande envergure qui seront peut-être nécessaires dans l'avenir. L'épandage aérien des fertilisants, bien que sous plusieurs rapports semblable à l'épandage des insecticides et des herbicides, en est différent par la quantité de produit que l'on emploie. L'épandage des herbicides se fait à raison de trois

gallons, c'est-à-dire trente livres, à l'acre, mais l'épandage des engrais se fait selon une proportion excédant actuellement 200 livres. Il est important de réduire le temps du chargement au minimum en raison du volume important du produit manipulé. Les districts forestiers de Sault-Ste-Marie et de Swastika ont tous deux mis au point des techniques visant cet objectif.

Le ministère fédéral des Pêches et des Forêts, l'Université de Toronto et l'Institut de recherches des pâtes et papiers ont également entrepris des études générales de fertilisation forestière en collaboration avec plusieurs sociétés de pâtes et papier. Ces études portent sur le temps optimum, le rythme et les méthodes de l'épandage et sur le cycle des substances nutritives. On essaie même de déterminer dans quelle mesure la fertilisation à grande échelle risquerait d'augmenter la pollution de l'environnement. Les forestiers du ministère font remarquer que même si la fertilisation des forêts ne semble pas devoir causer la pollution de l'eau, on prend soin d'éviter que des quantités excessives de ces substances ne tombent dans les cours d'eau ou les lacs.

TRAVAILLEURS ANTILLAIS AU CANADA

Des travailleurs saisonniers des Indes occidentales vont de nouveau être admis au Canada cet été pour aider les cultivateurs de l'Ontario à la récolte et à la mise en conserve des fruits et légumes.

Ce programme saisonnier a été renouvelé chaque année depuis 1966, afin de pallier l'insuffisance de travailleurs canadiens au moment où la demande est à son maximum dans ce domaine. Le programme est mené en collaboration avec les Gouvernements de la Jamaïque, de la Trinité-et-Tobago et de la Barbade.

On a étudié avec soin les effets que ce programme pourrait avoir sur l'effectif ouvrier canadien. Il ne nuira en rien aux travailleurs canadiens, ceux-ci ne pouvant suffire à la demande à cette époque précise. Nos étudiants, qui jouent un rôle important dans ces récoltes, doivent reprendre leurs études au collège ou à l'université au moment où l'activité est à son plus fort dans ce domaine. Sans les Antillais qui, eux, peuvent rester jusqu'à la fin des travaux, on aurait des difficultés considérables à faire les récoltes au fur et à mesure de la maturation.

Cette décision de poursuivre le programme en 1971 a été prise après consultation avec les représentants de l'industrie et du ministère de l'Agriculture de l'Ontario.

L'an dernier, 1,279 travailleurs des Indes occidentales ont été embauchés. Ce nombre représente seulement 5 pour cent du total des personnes placées par les Centres de main-d'oeuvre du Canada à cet effet. L'arrivée des travailleurs saisonniers permettra de stabiliser les périodes de pénurie de travailleurs durant cette saison.

Les conditions d'emploi sont les mêmes que l'an